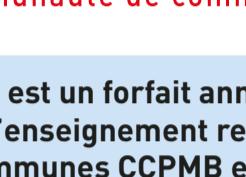


PASS SCOLAIRE

2023

—
2024



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes



VALLÉE DE CHAMONIX
MONT-BLANC

Le Pass Scolaire est un forfait annuel proposé aux usagers de moins de 25 ans inscrits dans un établissement d'enseignement reconnu par l'Etat, situé dans le ressort territorial des communautés de communes CCPMB et CCVCMB. Le Pass Scolaire donnera accès aux remontées mécaniques des domaines skiables suivants : Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, Les Houches/Saint-Gervais, Evasion Mont-Blanc, Passy Plaine-Joux, Les Portes du Mont-Blanc, Praz-sur-Arly.

COMMENT OBTENIR LE FORFAIT PASS SCOLAIRE

1. Se rendre directement au(x) point(s) de vente en fonction de la commune de référence (*justificatif de domicile de moins de 3 mois à présenter*) :

COMBLOUX	<i>Caisse des remontées mécaniques du Jaijlet à Megève</i>	<i>Du 21 octobre au 5 novembre, tous les jours, 10h30-12h30/13h30-17h</i>
CORDON		
DOMANCY		
SALLANCHES	<i>Caisse des remontées mécaniques de la Cry 207, Route des Brons à Combloux</i>	<i>Du 6 au 30 novembre (lundi au samedi), 9h30-12h30/13h30-17h30 Fermé le 11 novembre Du 2 au 20 décembre, les mercredi et samedi 9h30-12h30 / 13h30-17h30</i>
LA GIETTAZ		
MEGÈVE	<i>Caisse de Rochebrune 220, Route du téléphérique de Rochebrune à Megève</i>	<i>Du 21 octobre au 5 novembre, tous les jours 9h30-12h30/14h30-17h30, du 6 au 30 novembre (du lundi au samedi) 9h30-12h30/14h30-17h30</i>
DEMI-QUARTIER		
LES CONTAMINES-MONTJOIE	<i>Caisse télécabine de Montjoie 604, Route des Moranches</i>	<i>À partir du 8 novembre et jusqu'au 13 décembre inclus, tous les mercredi 14h-17h, Pas d'ouverture sur les vacances de la toussaint</i>
SAINTE-GERVAIS		
PASSY	<i>Caisse de la télécabine de Saint-Gervais - Parking du DMC</i>	<i>Du 17 octobre au 30 novembre, lundi-vendredi 14h-17h30 Samedi 9h30-12h / 14h-17h30 Fermé le 1er et 11 novembre</i>
PRAZ-SUR-ARLY	<i>Accueil de la Mairie - 36, Route de Megève à Praz-sur-Arly</i>	<i>À partir du 17 octobre, lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h, sauf jours fériés</i>
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC	<i>Achat sur ViaCham.fr ou au centre sportif à la caisse de la piscine avec activation aux caisses du Montenvers de la compagnie du Mont-Blanc</i>	<i>À partir du 1er décembre</i>

Pour toute autre commune, se référer à la commune de domiciliation de l'établissement scolaire.

2. Présenter les justificatifs requis :

- certificat de scolarité de l'année en cours + justificatif d'identité
- 1 photo d'identité récente
- Pour la CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc, présentation de la carte ViaCham

3. S'acquitter du montant du forfait de 100 euros.

4. Rapporter le support des années précédentes si l'enfant était déjà détenteur du Pass Scolaire, la carte est rechargeable.

Récupérer de préférence le Pass Scolaire pendant les préventes.

Le Pass Scolaire de Praz-sur-Arly ne sera pas délivré après le 31 janvier.

Retirer le Pass avant la fermeture des domaines skiables au printemps.

Le Pass Scolaire n'est pas délivré pendant l'été.

En dehors des préventes, le Pass Scolaire ne pourra pas être délivré le week-end ou durant les vacances scolaires toutes zones confondues.

LE PASS SCOLAIRE EST PERSONNEL
Il ne doit pas être ni prêté, ni cédé, ni utilisé par une autre personne. Vous risquez une amende dont le montant s'élève à 5 fois le prix d'un forfait journée de ski plein tarif selon le code des transports publics. Les contrôles sont fréquents.

À chaque sortie, penser à emporter :
- Le forfait Pass Scolaire
- Le justificatif d'achat
- Une pièce d'identité



Pour tout renseignement : pass-scolaire@ccpmb.fr